

# Le Plan familial de mise en sûreté,

## maillon du dispositif ORSEC

Philippe ARRONDEAU, Chargé de l'éducation des élèves aux risques / Bureau de l'alerte, de la planification et de la préparation aux crises / Sous-direction de la gestion des risques / Direction de la sécurité civile / Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

**Puisque la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile consacre le rôle prépondérant du citoyen en la matière, celui-ci étant notamment tenu de « prendre les premières dispositions nécessaires », il est dès lors fondamental que les pouvoirs publics accompagnent ce nouvel acteur en lui donnant les moyens d'organiser de manière autonome, au sein de son propre foyer, sa protection face aux risques majeurs.**

Dans cette perspective, la Direction de la sécurité civile (DSC) et l'Institut des risques majeurs (IRMa) de Grenoble se sont associés pour concevoir à destination du public un document qui, une fois complété par le citoyen lui-même, constituera son Plan familial de mise en sûreté (PFMS). Très pragmatique dans son approche, ce document poursuit le double objectif de sensibiliser l'ensemble de la population aux effets potentiels d'un événement majeur et d'élaborer sa propre réponse face à une situation d'urgence.

La récurrence des catastrophes majeures oblige les Français à envisager les risques naturels et technologiques comme des réalités susceptibles de perturber leur vie à un moment donné. Dès lors, la sensibilisation de la population à ces risques consiste moins à rabâcher la liste des récents sinistres (**plus de 80 morts au premier semestre 2010**) qu'à amener le public à s'interroger de manière très concrète et prosaïque sur l'état de sa préparation et par conséquent sur sa capacité de résilience lors d'un tel événement.

**Où me réfugier ? Comment m'éclairer et me chauffer si le réseau d'électricité est inopérant ? Comment soigner les blessures légères si je suis isolé et que les secours semblent donner la priorité à des interventions plus urgentes ? Si je**

**dois évacuer mon habitation en urgence, comment rassembler en quelques minutes des affaires de première nécessité ?**

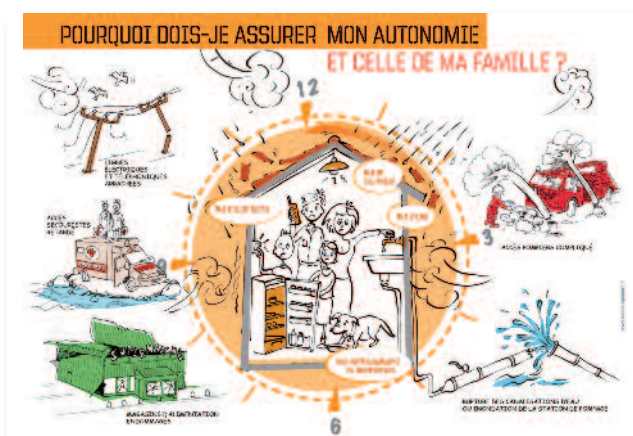
Ces questions ne viennent souvent à l'esprit que trop tardivement, une fois que l'impréparation et la panique ne permettent plus d'y répondre efficacement ou que la situation ne laisse plus aucune marge de manoeuvre. Le PFMS doit permettre à chacun, sous son toit et avec ses proches, d'anticiper ces questions pour répondre :

- au besoin de sécurité des membres du foyer en optant, selon la situation rencontrée, soit pour la mise à l'abri au sein même de l'habitation ou soit pour l'évacuation, prônée par les autorités ou selon la loi de nécessité ;
- à la nécessité de garantir l'autonomie familiale concernant les besoins essentiels (nourriture, médicaments...), en attendant l'arrivée des secours ou d'une assistance extérieure.

**55 % des foyers aux Etats-Unis disposent d'un PFMS**

Véritable boîte à outils, un **PFMS opérationnel comporte ainsi, a minima, un rappel des consignes de sécurité en fonction des risques envisagés, la liste des numéros d'urgence, un rappel des éventuels lieux de repli et enfin un kit d'urgence rassemblant un matériel de première nécessité (lampe torche, radio, trousse de secours...)** ainsi que quelques vivres (eau, biscuits...).

Mais l'intérêt du PFMS dépasse sa fonction strictement protectrice. Les citoyens prépa-



rés, en mesure d'assurer par eux-mêmes leur mise à l'abri et leur autonomie pendant quelques heures, permettent aux services de secours de se consacrer aux tâches prioritaires (assistance aux personnes en danger avéré ou blessées, dégagement des axes de communication...) lors d'un événement majeur et facilitent ainsi le bon déroulement des interventions.

De ce fait, en participant de près ou de loin à la gestion de la crise, le PFMS se positionne comme l'une des composantes du dispositif global impliquant l'ensemble de la société civile décliné dans l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC).

La généralisation du PFMS sur l'ensemble du territoire national serait le corollaire d'une responsabilisation de la société et le signal d'une véritable prise de conscience ainsi que le montre l'exemple américain où **55 % des foyers aux Etats-Unis disposent d'un PFMS** et l'objectif des autorités est d'augmenter ce chiffre.

En proposant un support qui se veut à la fois un document culturel et opérationnel, la DSC et l'IRMa entendent amorcer une démarche similaire en France. Le PFMS sera diffusé au cours de l'année 2011 à l'occasion d'actions de communication et téléchargeable sur les sites internet des pouvoirs publics porteurs de cette volonté, dont ceux du Ministère de l'intérieur et de l'IRMa de Grenoble.